



Note : Étant donné une date de naissance du 1er février au plus tard, le 1er août est la date à laquelle le personnel peut supposer que les oursons ont été sevrés (c.-à-d. six mois)

# Évaluation des ours noirs orphelins en vue de leur réhabilitation

Création : Juillet 2020

Date de la dernière révision : Le 28 juin 2021

---

## Intention

Les ours noirs peuvent devenir orphelins de diverses façons, soit naturellement ou à la suite d'activités humaines. La mortalité de la femelle maternelle peut découler de la chasse, de collisions avec des véhicules, de déplacements nuisibles, de la famine et de maladies.

L'abandon peut se produire en raison de pénuries alimentaires et de séparation due à des conditions environnementales fluctuantes, à des perturbations de la tanière (Beecham 2006; Clark *et al.* 2002), et aussi parce que des membres du public ramassent des ours qu'ils supposent orphelins alors que la femelle maternelle est peut-être en train de se nourrir ailleurs dans la région.

Ce document décrit un certain nombre de considérations que le personnel du Ministère utilise pour évaluer l'admissibilité des ours noirs orphelins à la réhabilitation, ainsi que le raisonnement derrière les actions recommandées.

## Considérations relatives à l'âge des ours

Les ours noirs naissent pendant que la femelle maternelle est dans la tanière, généralement au début de janvier, mais ils peuvent naître aussi tard qu'au début de février (Alt 1983). Ils sortent des tanières à la fin avril ou au début mai, pèsent environ 5 kg (10 lb) (ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, 2009) et sont âgés de trois à quatre mois environ. La plus grande partie de la mortalité des ours survient peu après l'émergence de la tanière, lorsque les ours sont plus sujets à la prédation et encore fortement dépendants de la femelle maternelle pour leur alimentation (McLaughlin *et al.* 1994). Les ours sont généralement sevrés à l'âge de cinq à six mois (Beecham, 2006) et des études ont montré que la mortalité des ours se produisait à un taux plus élevé avant le sevrage (Elowe et Dodge 1989, Beck 1991, Schwartz et Franzmann 1991). Par exemple, Elowe et Dodge (1989) ont signalé que 76 % de la mortalité des ours se produisait entre un mois et demi et cinq mois. Cela suggère que les ours orphelins de moins de six mois sont de bons candidats à la réhabilitation, car ils peuvent nécessiter une intervention humaine pour survivre à des niveaux similaires à ceux des ours accompagnés de femelles maternelles dans la nature.

En utilisant l'estimation selon laquelle tous les ours de l'année au Manitoba sont nés au plus tard le 1<sup>er</sup> février, il est prudent de supposer que les ours devraient être sevrés de leur mère avant le 31 juillet et, si ce n'est pas le cas, ils se sont révélés capables d'être sevrés de force beaucoup plus tôt (Beecham, 2006). C'est après le 31 juillet que se situe la date limite suggérée pour cesser de recevoir des ours indemnes et de poids moyen supérieur à la moyenne. C'est plus tard que le seuil de la date réglementaire du 1<sup>er</sup> juillet utilisé par de nombreuses compétences du nord-est précédemment étudiées qui autorisent la réhabilitation des ours noirs orphelins (Northeast Black Bear Technical Committee, 2014).

## Considérations sur le poids des oursons

Les oursons noirs de moins d'un an peuvent varier considérablement en taille et en poids. Cela est dû aux variations saisonnières de la qualité de la nourriture accessible et est également étroitement lié à la taille de la mère (Noyce et Garshelis, 1994). Il est incroyablement difficile de prédire l'âge d'un ourson de plus de 50 jours en raison de la variation croissante des taux de croissance due principalement à l'état nutritionnel (Alt, 1989). Afin de fournir une orientation pour évaluer les ours en vue de leur réhabilitation sur le terrain, les poids moyens trouvés dans la littérature seront utilisés comme référence. Erickson (1959) a examiné l'autosuffisance chez les oursons orphelins et a relâché 39 oursons âgés de cinq mois et demi à huit mois et pesant en moyenne 27 livres. Compte tenu de ces informations, une estimation sûre du poids santé d'un ourson à environ six mois est de 30 livres, soit environ la taille d'un chien de taille moyenne (figure 1). Le seuil de poids réglementaire utilisé par les compétences du nord-est qui autorisent la réhabilitation des oursons noirs se situe entre 20 et 33 livres (Northeast Black Bear Technical Committee, 2014). Le seuil choisi de 30 livres se situe à l'extrémité supérieure de cette fourchette, car les ours du Manitoba doivent endurer des variations saisonnières plus extrêmes. Il est suggéré que les ours noirs trouvés orphelins sous ce seuil de taille soient considérés pour la réhabilitation, en particulier les années où l'accessibilité de la nourriture est rare et la productivité faible.



**Figure 1.** Comparaison de la taille d'un ours noir de six mois en bonne santé.

## Considérations relatives aux mères de catégorie III

Pour la sécurité du public, c'est la procédure ministérielle d'euthanasier tous les oursons des mères de catégorie III qui se sont livrées à un comportement dangereux en raison de l'hypothèse que le comportement conflictuel dans lequel la mère s'est engagée peut avoir été hérité par leurs oursons associés en tant que trait appris.

Les oursons trouvés avant le 1<sup>er</sup> août sont supposés avoir moins de six mois et sont généralement encore en sevrage. À cet âge, les oursons n'ont probablement pas appris eux-mêmes le comportement conflictuel, et parce que des rééducateurs expérimentés ont réussi à libérer des oursons avec des mères qui avaient des antécédents de conflit (Beecham *et al.* 2015; Blair *et al.* 2020), le Ministère ne permet pas aux oursons de mères nuisibles de catégorie III (oursons de catégorie II récidivistes) d'être considérés comme admissibles à la réhabilitation.

### **Considérations de manipulation**

La limitation du nombre de contacts humains-ours lors de la réhabilitation des oursons noirs orphelins a été largement citée comme une pratique de gestion importante pour réduire le risque de conflits humains-ours lors de la libération (Beecham 2006, Smith *et al.* 2016, Myers et Young 2018, Blair *et al.* 2020).

Citant des problèmes d'accoutumance, les organisations de réhabilitation interrogées lors de l'atelier international de 2007 sur la réhabilitation, la libération et la surveillance des oursons orphelins tenu en Russie ont indiqué qu'il était important de limiter le nombre de gardiens affectés à un ours à un ou deux individus. (Beecham et Ramanathan, 2007). Pour les protocoles de manipulation et de soins généraux, le gouvernement de l'Alberta a adopté la pratique de ne pas autoriser plus de deux soignants humains à s'occuper d'un ourson entre son admission et sa libération (Alberta Environment and Parks, 2018).

Il a été démontré par des rééducateurs expérimentés que la limitation des contacts avec les gardiens est moins préoccupante pour les oursons pré-sevrés de moins de six mois, à condition que les contacts avec les gardiens soient limités pendant la réadaptation post-sevrage (Beecham, 2006).

Les oursons blessés posent un problème unique en ce sens qu'ils peuvent être soumis à des niveaux accrus de contact humain-ours sous la forme d'un plus grand nombre de soigneurs en moyenne ainsi que de soins vétérinaires à court et à long terme pour guérir de leurs blessures. Lors de l'atelier international de 2007 sur la réhabilitation, la libération et la surveillance des oursons orphelins, de nombreuses organisations ont également convenu que les ours nécessitant des soins vétérinaires à long terme n'étaient pas des candidats appropriés pour les programmes de réhabilitation (Beecham et Ramanathan, 2007).

Pour ces raisons, le Manitoba a adopté des pratiques visant à réduire le risque que les oursons réhabilités s'habituent et s'engagent dans des activités conflictuelles après leur libération. À moins que l'ourson soit pré-sevré et âgé de moins de six mois, les gardiens seront limités à pas plus de deux personnes s'occupant des soins et de la manipulation des ours blessés et orphelins, et les ours nécessitant des soins vétérinaires à long terme ne seront pas acceptés pour la réhabilitation.

## Références bibliographiques

Alberta Ministry of Environment and Parks. 2018. *Alberta Orphan Black Bear Cub Rehabilitation Protocol*.

Alt GL. 1983. *Timing of parturition of black bears (Ursus americanus) in northeastern Pennsylvania*. *Journal of Mammalogy* 64:305-307.

Beck TDI. 1991. *Black bears of west-central Colorado*. Colorado Division of Wildlife, Fort Collins, Technical Publication 39:1-86.

Beecham JJ. *Orphan bear cubs: Rehabilitation and release guidelines*. World Society for the Protection of Animals, Londres, Royaume-Uni. 2006.

Beecham, JJ, A. Ramanathan. *Proceedings of the 2007 International Workshop on the Rehabilitation and Monitoring of Orphan Bear Cubs*. Bubonitsy, Russie. 2007.

Beecham JJ, Hernando MDG, Karamanlidis AA, Beausoleil RA, Burguess K, Jeong D, Binks M, Bereczky L, Ashraf NVK, Skripova K, Rhodin L, Auger J, Lee B. 2015. *Management implications for releasing orphaned, captive-reared bears back to the wild*. *Journal of Wildlife Management* 79:1327-1336.

Blair CD, Muller LI, Clark JD, Stiver WH. 2020. *Survival and Conflict Behavior of American Black Bears after Rehabilitation*. *The Journal of Wildlife Management* 84(1):75-84.

Clark JD, Huber D, Servheen C. 2002. *Bear reintroduction: Lessons and challenges*. International Association for Bear Research and Management 13:335-345.

Elowe KD, Dodge WE. 1989. *Black Bear Reproductive Success and Cub Survival*. *Journal of Wildlife Management* 53 (4):962-968.

Erickson AW. 1959. *The age of self-sufficiency in black bear*. *Journal of Wildlife Management* 23:401-405.

McLaughlin CR, Matula GJ, O'Connor RJ. 1994. *Synchronous reproduction by Maine black bears*. International Conference on Bear Research and Management 9(1):471-479.

Myers PJ, Young JK. 2018. *Post-release activity and habitat selection of rehabilitated black bears*. *Human-Wildlife Interactions* 12(3):322-337.

Northeast Black Bear Technical Committee. 2014. *Summary of Black Bear Cub Rehabilitation Practices, Policies and Techniques Utilized by Bear Management Agencies in the Northeast*.

Noyce KV, Garshelis DL. 1994. *Body Size and Blood Characteristics as Indicators of Condition and Reproductive Performance in Black Bears*. *Bears: Their Biology and Management* 9(1): 481-496.

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario. 2009. *Backgrounder on Black Bears in Ontario*.

Schwartz CC, Franzmann AW. 1991. *Interrelationship of Black Bears to Moose and Forest Succession in the Northern Coniferous Forest*. Wildlife Monographs 113.

Smith WE, Pekins PJ, Timmins AA, Kilham B. 2016. *Short-term fate of rehabilitated orphan black bears released in New Hampshire*. *Human-Wildlife Interactions* 10(2): 258-267.